



**RAPPORT**  
**DE LA**  
**COMMISSION DES NATIONS UNIES**  
**POUR**  
**L'UNIFICATION ET LE RELÈVEMENT**  
**DE LA CORÉE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SIXIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 27 (A/8427)**

**NATIONS UNIES**

**RAPPORT**  
**DE LA**  
**COMMISSION DES NATIONS UNIES**  
**POUR**  
**L'UNIFICATION ET LE RELÈVEMENT**  
**DE LA CORÉE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SIXIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 27 (A/8427)**



**NATIONS UNIES**

New York, 1971

## NOTE

**Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragaphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI .....		v
INTRODUCTION .....		1
 <u>Chapitres</u>		
I. OBJECTIFS DES NATIONS UNIES EN COREE - MANDAT ET ACTIVITES DE LA COMMISSION .....	1 - 8	2
A. Objectifs des Nations Unies en Corée ..	1	2
B. Mandat et activités de la Commission ..	2 - 8	2
II. QUESTION DE L'UNIFICATION .....	9 - 17	4
III. EXAMEN DES PROBLEMES DE SECURITE DANS LA REPUBLICQUE DE COREE .....	18 - 29	7
A. Généralités .....	18 - 22	7
B. Taux des incidents en 1970-1971 .....	23 - 25	8
C. Affaires d'espionnage .....	26	9
D. Affaires concernant la Commission militaire d'armistice .....	27 - 29	9
IV. EVOLUTION POLITIQUE ET RELATIONS EXTERIEURES DE LA REPUBLICQUE DE COREE .....	30 - 69	11
A. Evclution politique .....	30 - 64	11
1. Evolution enregistrée avant les élections de 1971 .....	30 - 40	11
2. Les élections de 1971 .....	41 - 57	13
3. Evolution de la situation après les élections .....	58 - 62	16
4. Manifestations d'étudiants .....	63 - 64	17
B. Relations extérieures .....	65 - 69	17
V. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REPUBLICQUE DE COREE .....	70 - 97	19
A. Introduction .....	70 - 72	19
B. Taux de croissance .....	73 - 75	19

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
C. Tendances de la production .....	76 - 82	20
1. Agriculture .....	76 - 77	20
2. Pêche .....	78	21
3. Industries manufacturières et extractives et secteur énergétique	79 - 82	21
D. Mesures de stabilisation .....	83 - 85	22
E. Prix .....	86	22
F. Salaires et emploi .....	87 - 88	23
G. Commerce extérieur .....	89 - 90	23
H. Ressources extérieures .....	91 - 97	24
VI. CONCLUSIONS .....	98 - 101	26
ANNEXES .....		29

LETTRE D'ENVOI

Séoul, le 5 août 1971

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée portant sur la période allant du 14 août 1970 au 4 août 1971 a été signé aujourd'hui et qu'il vous est envoyé par avion. Il vous est soumis conformément au paragraphe 5 de la résolution 2668 (XXV) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1970. Au cas où une question intéressant la Corée serait inscrite dans le projet d'ordre du jour de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, je vous serais obligé de communiquer le rapport à l'Assemblée pour qu'elle puisse l'examiner.

Le Président,

(Signé) Chote KLONGVICHA

Son Excellence  
U Thant  
Secrétaire général  
Organisation des Nations Unies  
New York

## INTRODUCTION

Le présent rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée concerne la période allant du 14 août 1970 au 4 août 1971; il est soumis au Secrétaire général conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 2668 (XXV) adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 1970. Il conviendra de le lire en le rapprochant du rapport précédent de la Commission adressé à l'Assemblée générale le 13 août 1970 1/.

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 26 (A/8026).

# I. OBJECTIFS DES NATIONS UNIES EN COREE - MANDAT ET ACTIVITES DE LA COMMISSION

## A. Objectifs des Nations Unies en Corée

1. Les principaux objectifs des Nations Unies en Corée sont de constituer, par des moyens pacifiques, une Corée unifiée, indépendante et démocratique ayant une forme représentative de gouvernement et de rétablir intégralement la paix et la sécurité internationales dans la région. Ces objectifs ont été réaffirmés à maintes reprises par l'Assemblée générale dans une série de résolutions dont la dernière, la résolution 2668 (XXV), a été adoptée le 7 décembre 1970.

## B. Mandat et activités de la Commission

2. Par sa résolution 376 (V), en date du 7 octobre 1950, l'Assemblée générale a créé une Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, composée des représentants de l'Australie, du Chili, du Pakistan, des Pays-Bas, des Philippines, de la Thaïlande et de la Turquie.

3. La Commission a été chargée d'assumer les fonctions remplies jusqu'alors par la Commission des Nations Unies pour la Corée 2/ et de représenter l'Organisation des Nations Unies en vue de l'établissement d'un gouvernement unifié, indépendant et démocratique pour l'ensemble de la Corée.

4. En janvier 1956, la Commission a créé un Comité habilité à agir en son nom lorsqu'elle ne siège pas et composé des représentants de l'Australie, des Philippines, de la Thaïlande et de la Turquie, qui résident à Séoul. En 1968, la Commission a décidé d'inclure parmi les membres du Comité le représentant suppléant des Pays-Bas qui réside à Séoul; le représentant suppléant du Chili, qui réside à Séoul, a également été inclus parmi les membres du Comité en décembre 1969.

5. Dans une lettre datée du 14 novembre 1970 (A/8168), le représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général de la décision du Gouvernement chilien de se retirer de la Commission. La dernière session de la Commission à laquelle ait participé le représentant du Pakistan s'est tenue en août 1967.

6. Aux termes de la résolution 2668 (XXV) adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 1970, la Commission est priée : a) d'inciter à la modération et de contribuer à la réduction des tensions dans la région; b) de s'assurer l'appui, l'assistance et la coopération maximums en vue de réaliser la réunification

---

2/ Résolutions de l'Assemblée générale 195 (III) du 12 décembre 1948 et 293 (IV) du 21 octobre 1949.



pacifique de la Corée; c) de poursuivre ses efforts dans ce domaine et dans d'autres domaines en vue d'atteindre les objectifs des Nations Unies en Corée; d) de continuer à s'acquitter des tâches qui lui ont été assignées antérieurement par l'Assemblée générale, et e) de tenir les membres de l'Assemblée au courant de la situation dans la région ainsi que du résultat de ces efforts en soumettant régulièrement des rapports au Secrétaire général et, le cas échéant, à l'Assemblée générale.

7. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, la Commission a tenu six sessions : deux au Japon, en novembre 1970 et en juin 1971; et quatre à Séoul, en février, avril, mai et août 1971. Le Comité a tenu 34 séances à Séoul.

8. La Commission a également exercé des fonctions d'observation à l'occasion de l'élection présidentielle le 27 avril et des élections à l'Assemblée nationale le 25 mai 1971, pendant lesquelles ses équipes d'observation ont parcouru les neuf provinces et les grandes villes, ainsi que les deux villes spéciales de la République, Séoul et Pusan.

## II. QUESTION DE L'UNIFICATION

9. La question de l'unification de la Corée a continué d'être l'un des principaux objectifs de la Commission. Depuis la présentation de son dernier rapport à l'Assemblée générale le 13 août 1970 <sup>3/</sup>, la Commission a noté, à partir notamment des allocutions et des déclarations d'intention des dirigeants de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée, que cette question faisait l'objet d'un intérêt renouvelé. En République de Corée, elle est également venue au premier plan pendant les élections présidentielles et parlementaires de 1971.

10. Dans l'allocution qu'il a prononcée le 15 août 1970 à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la libération nationale, M. Park Chung Hee, Président de la République de Corée, a préconisé une "réduction des tensions" entre la Corée du Sud et la Corée du Nord comme un premier pas dans la direction de l'unification pacifique du pays, ajoutant qu'une fois ce premier pas franchi, il serait prêt à proposer "des mesures novatrices et réalistes pour faire progressivement disparaître diverses barrières artificielles qui séparent la Corée du Sud et la Corée du Nord". En même temps, il a exhorté la Corée du Nord à accepter "une concurrence loyale dans le domaine du développement et de l'édification économiques" en vue de déterminer quel est l'ordre social qui assure à la population le meilleur niveau de vie.

11. Reprenant cette question de manière plus développée, le Président a écrit dans l'édition de 1971 du Britannica Book of the Year que si le régime nord-coréen reconnaissait les efforts de l'Organisation des Nations Unies en vue de faire progresser la démocratie, l'unification, l'indépendance et la paix en Corée et acceptait sa compétence et son autorité à ce plan, son gouvernement ne serait pas opposé à la présence d'un communiste nord-coréen aux débats de l'Organisation des Nations Unies sur la question de la Corée. Dans le même article, le Président a déclaré qu'il n'était pas pessimiste quant aux perspectives immédiates d'unification pacifique et qu'à son avis, une amorce de solution était proche. Selon lui, l'unification dépendait de la mesure dans laquelle la tendance à la libéralisation, qui avait déjà gagné beaucoup de terrain dans le monde communiste, s'étendrait à la Corée du Nord.

12. Le 30 juillet 1971, le Président a reçu les membres de la Commission et a réaffirmé que son gouvernement acceptait l'autorité des Nations Unies et faisait siennes les méthodes énoncées dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la Corée, à savoir la réalisation de l'unification par des moyens pacifiques grâce à des élections se déroulant sur l'ensemble du territoire national sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Il a exprimé le regret que les Nord-Coréens n'aient pas donné de réponse positive aux propositions qu'il avait formulées dans sa déclaration du 15 août 1970 et a affirmé qu'en dépit de l'attitude négative adoptée par les Nord-Coréens, le Gouvernement de la République de Corée examinait soigneusement certaines voies de rapprochement situées hors des domaines politique et diplomatique, notamment au plan des mesures d'ordre humanitaire. Il a en outre exprimé l'espoir que l'évolution de la situation en Asie inciterait les Nord-Coréens à assouplir leur position.

---

<sup>3/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 26 (A/8026).

13. L'intérêt que la République de Corée porte à la question de l'unification s'est encore fait sentir au cours des élections présidentielles et parlementaires de 1971. M. Kim Dae Jung, candidat à la présidence du parti d'opposition, le New Democratic Party, a préconisé l'instauration d'échanges pacifiques entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, par exemple l'échange de courrier, d'athlètes et de journalistes, et a souhaité que l'on renonce à la force en tant que moyen de parvenir à l'unification. Le parti au pouvoir, le Democratic Republican Party, s'est également engagé, au cours de sa campagne, à suivre sur cette question une politique ouverte.

14. La réaction du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à l'allocution prononcée le 15 août 1970 par le président Park Chung Hee a été rendue publique le 22 août 1970 dans un article du Rodong Sinmun, organe officiel du Parti des travailleurs nord-coréens. Dans les commentaires dont l'allocution faisait l'objet, il était dit qu'elle n'énonçait "aucune mesure pratique pour la solution de la question de l'unification" et qu'elle n'était rien d'autre que "l'ancien thème de la marche sur le Nord enveloppé dans un fichu d'unification pacifique". Le même article réaffirmait la position officielle du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, à savoir que la seule manière de parvenir à l'unification de la péninsule coréenne était de retirer de la Corée du Sud toutes les troupes étrangères et de laisser la population coréenne décider seule de son propre avenir.

15. Le 12 avril 1971, dans son rapport à la cinquième session de la cinquième Assemblée populaire suprême à Pyong Yang, M. Ho Dam, Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, a rendu public un programme d'unification pacifique qui proposait, parmi les moyens de réaliser l'unification de la Corée, les huit points suivants :

- 1) Le retrait des forces des Etats-Unis de la Corée du Sud, condition du relâchement des tensions et de l'élimination des menaces de guerre dans la péninsule coréenne.
- 2) La réduction à 100 000 hommes ou moins des effectifs des forces armées de la Corée du Nord et de la Corée du Sud après que les troupes des Etats-Unis se seraient retirées de la Corée du Sud.
- 3) La dénonciation du "South Korea-United States Mutual Defense Pact", du "South Korea-Japan Treaty" et de tous autres "traités et accords connexes" que le Gouvernement sud-coréen avait conclus avec des pays étrangers.
- 4) L'établissement d'un gouvernement central unifié grâce à des élections libres et générales qui se dérouleraient indépendamment et sur une base démocratique au Nord et au Sud. Les élections devraient se dérouler après que les troupes des Etats-Unis se soient retirées de la Corée du Sud, suivant les principes du suffrage universel, égal et direct au scrutin secret, dans une atmosphère complètement libre et démocratique et sans ingérence aucune de forces étrangères.
- 5) La garantie que tous les partis politiques, les organisations publiques et les particuliers pourraient exercer en toute liberté une activité politique dans toutes les régions de la Corée du Nord et de la Corée du Sud

à l'occasion des élections libres et générales au Nord et au Sud et la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et de tous les patriotes arrêtés et emprisonnés en Corée du Sud.

- 6) L'établissement, à titre transitoire, d'une Confédération de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, les systèmes sociaux différents actuellement en vigueur au Nord et au Sud demeurant inchangés avant l'unification complète. Toutefois, si les autorités sud-coréennes n'acceptent pas la création d'un gouvernement démocratique unifié grâce à des élections libres et générales au Nord et au Sud, il est suggéré qu'un Comité national suprême soit mis en place pour promouvoir la coopération mutuelle et les échanges entre les deux parties dans l'intérêt général de la nation, les systèmes sociaux existant au Nord et au Sud demeurant inchangés.
- 7) La promotion de la coopération économique et commerciale, des échanges réciproques entre le Nord et le Sud en divers domaines comme la science, la culture, les arts et les sports, des échanges épistolaires et des voyages. Si l'idée de la création d'une confédération est inacceptable aux autorités sud-coréennes, un Comité économique, composé de représentants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, devrait être créé en vue d'instaurer une coopération économique, abstraction faite, pour l'instant des problèmes politiques.
- 8) L'organisation d'une réunion politique consultative à laquelle participeraient tous les partis politiques et toutes les organisations publiques du Nord et du Sud aux lieu et date dont les deux parties conviendraient d'un commun accord.

Le programme proposait en outre formellement que "les représentants des partis politiques, des organisations publiques et des particuliers de la Corée du Nord et de la Corée du Sud se réunissent à tout moment à Panmunjom ou dans un pays tiers pour s'entretenir à coeur ouvert".

16. Commentant ce programme, M. Choi Kyu Hah, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, a déclaré le 14 avril qu'il semblait avoir été conçu en vue de susciter la confusion et le trouble à l'occasion des élections présidentielles et parlementaires en République de Corée. Il a souligné que la partie nord-coréenne avait rejeté la déclaration relative à l'unification pacifique faite le 15 août 1970 par le président de la République de Corée, et a engagé les Nord-Coréens à renoncer à faire des plans pour imposer par la force le régime communiste à l'ensemble de la Corée et les a invités à accepter l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et à adhérer aux principes qui la guident sur la question de l'unification de la Corée. En même temps, il a réaffirmé que son gouvernement tient à se conformer en tous points à tous les traités et accords internationaux qu'il a conclus avec d'autres nations.

17. La Commission estime que, bien que les faits susmentionnés laissent apparaître un désir sincère de parvenir à l'unification de la Corée, aucun progrès réel et significatif n'a été accompli à cet égard. Le Gouvernement de la République de Corée a constamment coopéré avec l'Organisation des Nations Unies, acceptant son autorité et se conformant aux résolutions de l'Assemblée générale; par contre, la République populaire démocratique de Corée a non moins constamment nié la compétence de l'Organisation à l'égard de la question coréenne.

### III. EXAMEN DES PROBLEMES DE SECURITE DANS LA REPUBLIQUE DE COREE

#### A. Généralités

18. Au cours de la période considérée, la question de la réduction des forces des Etats-Unis stationnées dans la République de Corée a été un sujet important. A la suite d'une série de conférences qui ont réuni des représentants des forces armées des Etats-Unis et de celles de la République de Corée, le Ministre de la défense de la République de Corée, M. Jung Nae Hiuk, a annoncé le 26 janvier 1971, qu'en ce qui concerne la réduction des forces des Etats-Unis stationnées dans la République de Corée, le Gouvernement des Etats-Unis et le Gouvernement de la République de Corée avaient décidé de procéder à un redéploiement des troupes accompagné d'un programme de modernisation des forces armées de la République de Corée échelonné sur cinq ans.

19. Une déclaration commune, publiée simultanément à Séoul et à Washington le 6 février 1971 annonçait que le Gouvernement des Etats-Unis avait convenu d'aider le Gouvernement de la République de Corée à moderniser ses forces de défense grâce à un programme à long terme d'assistance militaire et que les deux gouvernements avaient décidé de modifier la répartition des troupes après le retrait de 20 000 hommes des forces armées des Etats-Unis stationnées en Corée. La déclaration soulignait également que cette réduction des effectifs des forces des Etats-Unis en Corée "ne changeait rien au fait que le Gouvernement des Etats-Unis était décidé à répondre à tout acte armé contre la République de Corée, conformément au Traité de défense mutuelle signé par la République de Corée et les Etats-Unis d'Amérique en 1954".

20. Après la publication de cette déclaration commune, le Président de la République de Corée, M. Park Chung Hee, a annoncé le 6 février 1971 qu'à la suite de la réduction des effectifs des forces armées des Etats-Unis dans la République de Corée, les forces de son pays seraient responsables de la surveillance et de la défense du front sur toute sa longueur (248 km). Il a déclaré en même temps qu'il acceptait la décision du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de réduire ses effectifs en Corée bien que celle-ci soit "inopportune et nuise non seulement à la sécurité de la Corée mais encore à la paix et à la sécurité en Asie", car il était entendu que cette réduction s'accompagnerait d'efforts de la part des Etats-Unis pour aider son Gouvernement à moderniser ses forces armées.

21. La réduction des effectifs des forces armées des Etats-Unis stationnées en République de Corée a pris effet en avril 1971 lorsque la septième Division d'infanterie des Etats-Unis a été retirée de la République de Corée. Par la suite, des éléments importants de la deuxième Division d'infanterie des Etats-Unis ont été retirés d'un vaste secteur de la zone démilitarisée et ont été remplacés par des forces armées de la République de Corée. Les forces aériennes des Etats-Unis ont également fait venir en République de Corée un certain nombre de groupes d'avions de chasse à réaction stationnés dans les bases au Japon.

22. Le Ministre de la défense de la République de Corée, M. Jung Nao Hiuk, et le Secrétaire à la défense des Etats-Unis, M. Melvin R. Laird, ont assisté à la réunion consultative annuelle de sécurité qui s'est tenue à Séoul le 12 juillet 1971 entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Selon une déclaration commune publiée le 13 juillet 1971, les deux parties se sont déclarées satisfaites des progrès accomplis dans le programme de modernisation des forces armées de la République de Corée, et les Etats-Unis ont accepté de hâter la livraison prévue d'avions F-5A à la République de Corée. Par ailleurs, le Secrétaire à la défense des Etats-Unis a donné à la République de Corée l'assurance que son Gouvernement se tenait prêt et était fermement décidé à fournir rapidement une assistance efficace à la République de Corée, conformément au Traité de défense mutuelle, en cas d'attaque armée contre la République de Corée.

#### B. Taux des incidents en 1970-1971

23. La Commission a noté que la tension continue à diminuer. Selon des renseignements fournis par le Commandement des Nations Unies et consignés dans le tableau ci-dessous, le nombre des incidents a diminué de façon marquée en 1971 par rapport à 1969 et 1970.

	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u> (Jusqu'au 22 juillet)
Incidents importants survenus au sud de la ligne de démarcation militaire de la zone démilitarisée	87	66	20
Incidents importants survenus à l'intérieur de la République de Corée	24	47	3
Echanges de feux dans la zone démilitarisée	55	42	18
Echanges de feux à l'intérieur de la République de Corée	22	26	2
Nord-Coréens tués dans la République de Corée	55	46	8
Nord-Coréens faits prisonniers dans la République de Corée	6	3	2
Membres des forces armées des Nations Unies tués dans la République de Corée	15	9	12
Membres des forces armées des Nations Unies blessés dans la République de Corée.	44	22	20
Agents de la police nationale de la République de Corée et autres civils tués dans la République de Corée	19	7	1
Agents de la police nationale de la République de Corée et autres civils blessés dans la République de Corée	17	17	2

24. Si le nombre des incidents qui se sont produits le long de la zone démilitarisée a marqué une nette diminution, le Gouvernement de la République de Corée a fait état, pendant la période considérée, d'engagements avec des agents nord-coréens armés dans les régions reculées de la République, notamment à proximité des îles situées au large d'Inchon. Le 19 septembre 1970, le quartier général des opérations de contre-espionnage a annoncé que plusieurs éléments d'infiltration nord-coréens avaient été tués dans les régions montagneuses de l'île de Yongjong au large d'Inchon et que, le 27 septembre, deux espions armés nord-coréens avaient été tués par la police de la République de Corée et par la Force territoriale de réserve dans l'île de Kadok au large de la côte méridionale. Au cours de ces engagements, la police et la Force territoriale de réserve ont elles aussi subi des pertes.

25. Outre les incidents susmentionnés, la presse locale a annoncé que les forces de la République de Corée avaient coulé des navires nord-coréens entre octobre 1970 et août 1971. Le 12 octobre 1970, un navire nord-coréen a été coulé près de Sokcho, au large de la côte orientale et le 14 mai 1971 un navire espion armé nord-coréen a été coulé à environ 8 kilomètres au sud de la prolongation maritime de la ligne de démarcation militaire au large de la côte orientale. Le 1er juin 1971, le quartier général des opérations de contre-espionnage a annoncé qu'un navire armé nord-coréen avait été coulé à 96 kilomètres environ au sud-ouest de l'île de Sohuksan au large de la côte occidentale. Au cours de cet engagement, un avion de transport C-46 des forces aériennes de la République de Corée et ses huit membres d'équipage ont été portés disparus. D'autres incidents, au cours desquels un certain nombre d'éléments d'infiltration armés nord-coréens ont été tués ou capturés ont eu lieu le 8 novembre 1970, dans l'île de Yuldo au large du port d'Inchon et le 21 juin 1971 dans l'île de Songmo, également au large du port d'Inchon. Le 6 janvier 1971, il a été annoncé qu'un navire nord-coréen avait coulé à la suite d'un échange de feux avec les forces navales de la République de Corée en deçà de la ligne du contrôle des pêches sur la côte occidentale, à l'ouest de l'île de Paengyong.

#### C. Affaires d'espionnage

26. La police nationale de la République de Corée a annoncé qu'un certain nombre de réseaux d'espionnage nord-coréens avaient été découverts, l'un basé dans l'île de Cheju, qui fonctionnait depuis 1957, et un autre basé au Japon, qui opérait sur tout le territoire de la République de Corée depuis 1953. En avril et en mai 1971, la police nationale a annoncé qu'elle avait découvert huit réseaux d'espionnage qui opéraient, semble-t-il, sur l'ensemble du territoire.

#### D. Affaires concernant la Commission militaire d'armistice

27. La Commission a pris note avec intérêt de la proposition faite le 12 juin 1971 par le représentant principal du Commandement des Nations Unies siégeant à la Commission militaire d'armistice, tendant à ce que tout le personnel et toutes

les armes militaires soient retirés de la zone démilitarisée, les installations et fortifications militaires détruites et que le sol de la région soit rendu à la population civile pour qu'elle puisse s'y livrer à des occupations pacifiques, sans crainte de menaces ou d'ingérence armée. Une telle mesure, pense-t-on, pourrait éliminer les causes des tensions qui existent dans la zone démilitarisée et pourrait aider à convertir cette région en terre arable que les Coréens, d'un côté et de l'autre, pourraient utiliser à des fins agricoles; cela créerait peut-être, enfin, des conditions favorables à des contacts pacifiques. Cependant, le 17 juin 1971, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a fait paraître une déclaration dans laquelle il rejetait cette proposition. Selon la déclaration, celle-ci ne proposait rien de nouveau; en fait, ce n'était qu'un "subterfuge de propagande politique".

28. Dans le même ordre d'idées, la Commission a pris note de la proposition en sept points présentée par la République populaire démocratique à la réunion de la Commission mixte d'armistice, le 29 juillet 1971 et que le Gouvernement de ce pays considère comme indispensable au rétablissement de la paix en Corée. Selon cette proposition, les Etats-Unis devraient : 1) renoncer à leur politique d'agression et se retirer de Corée; 2) s'abstenir d'introduire des "militaristes japonais" en Corée; 3) retirer de Corée toutes les armes modernes qui y ont été introduites depuis "l'abrogation unilatérale" de l'alinéa d) du paragraphe 13 de la Convention d'armistice 4/, en 1957; 4) mettre fin aux "provocations armées et aux actes d'agression" de ses forces terrestres, navales et aériennes; 5) retirer toutes les armes de la zone démilitarisée et détruire toutes les installations; 6) mettre fin aux actes qui "détruisent l'ordre et la sécurité dans la zone de sécurité commune et paralysent le fonctionnement de la Commission mixte d'armistice"; 7) cesser d'empêcher les Coréens du Nord et du Sud de traverser la ligne de démarcation militaire et de séjourner dans leur propre pays. Le Commandement des Nations Unies a qualifié cette proposition d'"irréaliste" et déclare qu'elle ne saurait servir de "base à des discussions sérieuses".

29. Selon une suggestion officieuse avancée le 3 juillet 1971, la Commission militaire d'armistice pourrait contribuer à permettre une prise de contact entre le Nord et le Sud, pour les questions qui pourraient prendre une tournure avant tout politique, en nommant un officier des forces armées de la République de Corée représentant principal du Commandement des Nations Unies. Bien que cette suggestion entraîne certains problèmes, de procédure en particulier, le Premier Ministre, M. Kim Jong Pil, a déclaré qu'elle devrait être étudiée sérieusement, ajoutant que la République de Corée se trouvait "devant un tournant dans plusieurs domaines, et en particulier dans le domaine diplomatique".

---

4/ Documents officiels du Conseil de sécurité, huitième année, Supplément pour juillet, août et septembre 1953, document S/3079, appendice A.



#### IV. EVOLUTION POLITIQUE ET RELATIONS EXTERIEURES DE LA REPUBLIQUE DE COREE

##### A. Evolution politique

##### 1. Evolution enregistrée avant les élections de 1971

30. Les élections présidentielles et les élections à l'Assemblée nationale qui se sont déroulées en avril et mai 1971 respectivement ont été les principaux événements politiques survenus dans la République de Corée depuis que le dernier rapport de la Commission a été présenté. La Commission a accordé une attention particulière à l'évolution et aux activités politiques qui ont précédé ces élections et est restée en rapport étroit avec les dirigeants des principaux partis politiques. La Commission, qui a suivi ces élections, est d'avis que, malgré les irrégularités qui ont été signalées au cours des élections, les résultats confirment d'une façon générale que la population de la République de Corée reste attachée à la démocratie.

##### a) Pouvoir exécutif

31. Le 9 décembre 1970, le président Park Chung Hee a réorganisé la branche exécutive et a mis en place un cabinet composé de neuf adjoints spéciaux ayant rang de ministre et de vice-ministre. Parmi les nouveaux adjoints du Président figuraient des membres des milieux universitaires et des diplomates de carrière. Le Président a également nommé un nouveau directeur du Bureau central de renseignements de la République de Corée.

32. Le 19 décembre 1970, à la suite de la démission du premier ministre Chung Il Kwon et de son cabinet, le Président a chargé M. Paik Too Chin, ancien premier ministre et député, de constituer un nouveau cabinet. En plus des anciens membres du cabinet qui ont retrouvé leur poste, le nouveau cabinet comprend de nouveaux titulaires pour le Ministère de la justice, le Ministère de l'agriculture et des forêts et le Ministère du commerce et de l'industrie. A la suite de sa nomination, le nouveau Premier Ministre a déclaré, dans une interview accordée à la presse, que son gouvernement tenait à ce que les élections de 1971 se déroulent de façon absolument impartiale.

##### b) Pouvoir législatif

33. L'Assemblée nationale a tenu sa soixante-quinzième session ordinaire du 1er septembre au 24 décembre 1970. Au cours de la session, des membres du Cabinet ont été interpellés assez longuement au sujet d'un certain nombre d'importantes questions de politique intérieure et extérieure, notamment celles de l'unification et de la sécurité nationale.

34. Le 29 mars 1971 l'Assemblée nationale a convoqué sa soixante-seizième session extraordinaire à la demande du nouveau parti démocrate, parti de l'opposition, mais celle-ci ne s'est pas tenue, le quorum n'ayant pas été atteint.

35. Les 17 et 18 décembre 1970, l'Assemblée nationale a approuvé les amendements à la loi sur les élections présidentielles, à la loi sur les comités chargés de l'organisation des élections et à la loi sur les élections à l'Assemblée nationale. Elle a également adopté le projet de budget pour 1971 après avoir réduit de 4 millions de wons les prévisions de dépenses proposées par le gouvernement.

36. Le tableau suivant donne une idée de la composition de l'Assemblée nationale à la clôture de sa soixante-quinzième session ordinaire, le 24 décembre 1970 :

Parti républicain démocrate .....	112
Nouveau parti démocrate .....	41
Chong-U Hoe .....	10 (voir par. 37)
Indépendants .....	6

c) Partis politiques

Parti républicain démocrate (Minju Kong Hwa Dang)

37. Le parti républicain démocrate est resté le parti majoritaire à l'Assemblée nationale. Le 26 décembre 1970, le président Park Chung Hoe, en sa qualité de dirigeant du parti, a réorganisé la direction du parti et nommé trois conseillers personnels. Le groupe Chong-U Hoe s'est dissous et ses 10 membres se sont affiliés au parti républicain démocrate, le 6 janvier 1971.

38. Lors de son congrès national tenu le 17 mars 1971, le parti a désigné, par acclamation, le président Park Chung Hoe comme son candidat aux élections présidentielles. Le Congrès a également approuvé un amendement à la constitution du parti tendant à la création d'une vice-présidence. Le 18 mars 1971, le président Park Chung Hoe, en sa qualité de Président du parti républicain démocrate, a nommé M. Kim Jong Pil vice-président du parti.

Nouveau parti démocrate (Sin Min Dang)

39. Le 29 septembre 1970, le nouveau parti démocrate a tenu son congrès national et a désigné le député Kim Dao Jung comme son candidat aux élections présidentielles de 1971. Le Congrès a également adopté une résolution en cinq points visant à limiter le pouvoir excessif exercé par le parti républicain démocrate et à mettre fin à la corruption chez les agents de l'Etat. Dans son programme politique, le parti a également recommandé la révision du Traité de 1965 conclu entre la République de Corée et le Japon et a suggéré que des échanges soient organisés entre la Corée du Nord et la Corée du Sud dans des domaines non politiques, que les troupes de la République de Corée soient retirées de la République du Viet-Nam, qu'une "politique économique des masses" soit adoptée et que l'on abolisse la Force territoriale de réserve. S'étendant sur ces points, M. Kim Dae Jung, candidat aux élections présidentielles du nouveau parti démocrate, a proposé, à sa conférence de presse du 21 janvier 1971, l'adoption de mesures de nature à conduire à l'échange de journalistes et d'athlètes entre les deux Corées et à l'établissement de relations quasi diplomatiques avec les pays de l'Europe de l'Est, y compris l'Union soviétique.

## Autres partis

40. Les cinq autres partis ont pris part aux élections présidentielles mais quatre d'entre eux seulement ont présenté des candidats aux élections à l'Assemblée nationale. Il s'agit du parti nationaliste démocrate, du parti des masses, du parti du peuple et du parti socialiste uni. Au début de mai 1971, le Comité central de l'organisation des élections a déclaré que les trois autres partis, à savoir le parti démocratique libéral, le parti de la Corée unifiée et le parti de la justice ne pouvaient présenter de candidats aux élections à l'Assemblée nationale du fait qu'ils n'avaient pas rempli les conditions prévues par la loi.

### 2. Les élections de 1971

#### a) L'élection présidentielle

41. L'élection présidentielle, qui a eu lieu le 27 avril 1971 dans la République de Corée et que des membres de la Commission ont observée, a été une étape importante dans l'histoire politique du pays.

42. En vertu de l'article 64 de la Constitution, le Président est élu au suffrage universel, direct et secret, conformément aux dispositions de la loi sur l'élection présidentielle; la date de l'élection a été fixée au 27 avril 1971. La liste des candidats, dans l'ordre, était la suivante :

#### Noms des candidats

M. Park Chung Hee

M. Kim Dae Jung

M. Park Ki Chul

M. Song Po Kyong<sup>5/</sup>

M. Lee Chong Yun

M. Chin Bok Ki

M. Kim Chul<sup>6/</sup>

#### Partis politiques

Parti républicain démocrate

Nouveau parti démocrate

Parti national démocrate

Parti du peuple

Parti républicain libéral

Parti de la justice

Parti socialiste uni

43. La campagne électorale a été menée librement et dans l'ordre. Des réunions publiques ont eu lieu dans tout le pays et les deux principaux partis politiques, le parti républicain démocrate et le nouveau parti démocrate, ont mobilisé leurs ressources pour appuyer leurs candidats présidentiels. Les deux partis se sont mutuellement accusés de mener leur campagne d'une façon illégale et d'enfreindre les lois et règlements électoraux au cours de la campagne.

---

5/ Candidature retirée le 25 avril 1971.

6/ Candidature retirée le 24 avril 1971.

44. Le parti républicain démocrate a axé sa campagne électorale sur les résultats obtenus par l'administration du président Park Chung Hee, y compris le rapide développement économique du pays et sa stabilité politique. Le parti a promis de réduire les impôts, d'améliorer la protection sociale des travailleurs, de créer un ministère du travail et d'améliorer la situation des agriculteurs.

45. De son côté, le principal parti d'opposition, le nouveau parti démocrate, a demandé aux électeurs de ne pas accorder un troisième mandat au président Park Chung Hee, ce qui tendrait à perpétuer un gouvernement personnel, en faisant valoir que son administration n'a pas réussi à éliminer la corruption et en raison aussi des restrictions apportées à la liberté de la presse et des universités. Le parti a également préconisé l'adoption d'une politique étrangère plus souple en vue d'établir des échanges pacifiques avec la Corée du Nord et d'obtenir des garanties internationales de la part des quatre puissances (Etats-Unis, Japon, République populaire de Chine et Union des Républiques socialistes soviétiques) en ce qui concerne la sécurité de la République de Corée. En même temps, le parti a demandé la suppression de la Homeland Reserve Force et la réorganisation de la Central Intelligence Agency.

46. La Commission a observé l'élection présidentielle du 27 avril 1971 dans tout le territoire de la République de Corée. Ses 10 équipes d'observation se sont déplacées à travers le pays et ont eu la possibilité de s'entretenir avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement de la République de Corée, des membres des commissions électorales et des représentants des partis politiques. Le jour de l'élection, les équipes ont visité de nombreux bureaux de vote et de dépouillement et ont saisi toutes les occasions possibles pour rencontrer des représentants des partis politiques et des membres des commissions électorales et discuter avec eux du déroulement de l'élection.

47. Présentant ses observations sur l'élection présidentielle dans son communiqué de presse No 71/5, la Commission a déclaré qu'elle n'avait pas été en mesure de vérifier la validité des plaintes dont elle avait été saisie, suivant lesquelles des irrégularités auraient été commises avant et au cours de l'élection. Cependant, la Commission a estimé, sur la base et dans les limites de ses observations, que l'élection avait été menée dans l'ordre et conformément aux dispositions des lois et des règlements pertinents. En outre, la Commission a été impressionnée par le fait que l'élection s'est déroulée dans le calme et en l'absence presque complète de violences et de troubles.

48. Les résultats du vote ont été les suivants : le président Park Chung Hee, candidat du parti républicain démocrate, a été réélu par 6 342 828 voix; M. Kim Dae Jung, candidat du nouveau parti démocrate de l'opposition, a obtenu 5 395 900 voix; M. Park Ki Chul, candidat du parti national démocrate, 43 753, M. Lee Chong Yun, du parti libéral démocrate, 17 823 et M. Chin Bok Ki, du parti de la justice, 122 914. Sur les 15 552 236 électeurs inscrits, 12 417 324 ont voté. Au total, 494 606 bulletins ont été déclarés nuls. On trouvera des renseignements statistiques sur l'élection à l'annexe I.

49. Suivant une déclaration que le bureau de l'Attorney-General du Ministère de la justice a faite le 26 juillet 1971, 1 542 personnes ont été accusées de violations de la loi électorale présidentielle. Sur ce nombre, 341 ont été inculpées.

50. Le Président a prêté serment le 1er juillet 1971. Dans son allocution inaugurale, il a déclaré qu'il poursuivrait ses efforts pour éliminer les injustices sociales, réaliser le troisième plan économique quinquennal, assurer l'expansion des exportations coréennes et réduire la différence des revenus entre les régions urbaines et rurales.

b) Les élections à l'Assemblée nationale

51. En vertu de l'article 91 de la loi sur les élections à l'Assemblée nationale, celles-ci ont lieu 60 à 20 jours avant l'expiration du mandat des députés en exercice. En conséquence, la date des élections a été fixée au 25 mai 1971.

52. Conformément à la loi sur les élections à l'Assemblée nationale, telle qu'elle a été modifiée le 22 décembre 1970, le nombre des circonscriptions électorales a été porté de 131 à 153. Le nombre de sièges à l'Assemblée nationale a augmenté de 29 (22 sièges revenant aux élus des circonscriptions, les 7 autres étant répartis selon le principe de la représentation proportionnelle), ce qui a fait passer le nombre des représentants à l'Assemblée nationale de 175 à 204.

53. La liste des candidats aux élections parlementaires qui s'étaient fait inscrire officiellement à la Commission électorale centrale comprenait, à la date du 6 mai 1971, 575 candidats pour 153 circonscriptions. Il y avait aussi 151 candidats pour les 51 sièges additionnels à répartir selon le principe de la représentation proportionnelle.

54. La campagne électorale a essentiellement porté sur des questions d'intérêt local.

55. La Commission a organisé, pour les élections à l'Assemblée nationale, huit équipes d'observation qui ont eu des entrevues avec des représentants des partis politiques, des fonctionnaires du Gouvernement de la République de Corée et des membres des commissions électorales aux différents échelons et qui ont eu accès à tous les bureaux de vote et de dépouillement. Dans son communiqué de presse No 71/6, la Commission a déclaré que, pour autant qu'elle ait pu l'observer, les élections s'étaient déroulées dans le calme et dans l'ordre, et conformément à la législation en vigueur. L'attention des membres de la Commission a été appelée sur un certain nombre d'irrégularités qui auraient été commises, mais la Commission a constaté que beaucoup de ces plaintes étaient l'objet d'une enquête de la part des autorités compétentes.

56. Selon les chiffres officiels, sur les 15 610 258 électeurs inscrits, 11 430 202 ont voté. Le parti républicain démocrate a obtenu 5 460 581 voix et le nouveau parti démocrate 4 969 050. Les sièges, y compris ceux qui ont été attribués en vertu du principe de la représentation proportionnelle, ont été répartis comme suit :

	<u>Sièges corres- pondant aux circonscriptions</u>	<u>Sièges répartis selon le principe de la représentation proportionnelle</u>	<u>Total</u>
Parti républicain démocrate	86	27	113
Nouveau parti démocrate	65	24	89
Parti national démocrate	1	-	1
Parti du peuple	1	-	1
Total	<u>153</u>	<u>51</u>	<u>204</u>

On trouvera des renseignements d'ordre statistique sur les élections à l'annexe II.

57. Les candidats battus du parti d'opposition ont allégué que des irrégularités avaient été commises au cours des élections et que le gouvernement avait usé de son pouvoir pour aider les candidats du parti républicain démocrate. Quelques candidats du parti républicain démocrate ont aussi formulé des plaintes. Le bureau de l'Attorney-General du Ministère de la justice a annoncé, le 4 juin 1971, que 1 370 personnes avaient été accusées, dans tout le pays, de violations de la loi sur les élections à l'Assemblée nationale.

### 3. Evolution de la situation après les élections

58. A la suite de la réélection du président Park Chung Hee, un nouveau cabinet a été formé le 3 juin avec comme Premier Ministre M. Kim Jung Pil, vice-président du parti républicain démocrate. De nouveaux titulaires ont été désignés pour les Ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, de la santé et des affaires sociales, de l'éducation, de la culture et de l'information, de la construction, de la science et de la technique.

59. Le 9 juin 1971, le Président, en sa qualité de chef du parti républicain démocrate, a également annoncé un remaniement dans la direction du parti et nommé un nouveau secrétaire général et de nouveaux membres au Conseil exécutif.

60. La Convention nationale du nouveau parti démocrate qui a eu lieu les 20 et 21 juillet a élu un député, M. Kim Hong Il à la présidence du parti, en remplacement de M. Yu Chin San qui avait été contraint d'abandonner ce poste en mai 1971.

61. Le 26 juillet, la huitième Assemblée nationale est officiellement entrée en fonction au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient 201 de ses membres. A sa séance d'ouverture, l'Assemblée a élu M. Paik Too-chin, ancien premier ministre, au poste de président et MM. Chang Kyung-soon (parti républicain démocrate) et Chung Hae-yong (nouveau parti démocrate) aux postes de vice-présidents.

62. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant la huitième Assemblée nationale, le président Park Chung Hee a invité les députés à s'acquitter de l'obligation qui leur incombe, aux termes de la Constitution, de réaliser l'unité d'action en vue d'établir une nouvelle tradition de gouvernement démocratique et constitutionnel.

#### 4. Manifestations d'étudiants

63. Les étudiants des principales universités de Séoul ont organisé des manifestations pour protester contre l'inclusion au programme universitaire de périodes d'instruction militaire obligatoires sur le campus et contre les campagnes de répression dont la presse ferait l'objet de la part du gouvernement. Ces manifestations se sont intensifiées et ont pris un caractère politique vers le milieu de mai 1971. En outre, les étudiants ont accusé le gouvernement de s'être immiscé dans l'élection présidentielle du 27 avril, un certain nombre de leurs dirigeants ont été arrêtés tandis que les cours étaient suspendus dans les principales universités et facultés.

64. En juin 1971, le Ministère de l'éducation a promis de réviser les lois relatives à l'instruction militaire obligatoire sur le campus universitaire. Le Ministère a également annoncé de nouvelles mesures visant à réduire le nombre d'heures d'entraînement de 3 à 2 par semaine; les cours de formation sur le terrain ont été supprimés tandis que le corps de formation des officiers de réserve était rétabli. A la suite de quoi, un certain nombre de facultés ont été rouvertes et les dirigeants étudiants qui avaient été arrêtés ont été relâchés à la fin du mois de juin.

#### B. Relations extérieures

65. La République de Corée a continué de fonder sa politique étrangère sur des considérations de sécurité, ce qui s'est traduit essentiellement par un renforcement de ses liens avec le Gouvernement des Etats-Unis et le maintien de la présence de l'ONU dans le pays. Toutefois, certaines tendances semblent indiquer que la République de Corée a assoupli son attitude à l'égard des pays socialistes. Le 24 décembre 1970, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi modifiant la législation relative aux opérations commerciales pour permettre aux entreprises publiques de faire du commerce avec un certain nombre de pays socialistes dont le nom sera précisé par décret présidentiel.

66. Le 23 juin 1971, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée a annoncé que son gouvernement autoriserait les échanges commerciaux avec les pays socialistes d'Europe orientale. En outre, le Ministre des transports a annoncé le 2 juin 1971 que, pour contribuer au développement de ses échanges, le Gouvernement de la République de Corée lèverait l'interdiction frappant les navires marchands des pays socialistes de faire escale dans les ports sud-coréens. En revanche, les eaux territoriales de la République de Corée resteraient interdites aux navires battant pavillon de la Corée du Nord, de la République populaire de Chine, du Viet-Nam du Nord et de Cuba.

67. La République de Corée continue d'avoir des troupes dans la République du Viet-Nam. Toutefois, la question de leur maintien est actuellement à l'étude.

68. La République de Corée a participé à la sixième Conférence ministérielle du Conseil de l'Asie et du Pacifique en juillet 1971. Dans son allocution d'ouverture, le ministre des affaires étrangères Kim Yong-Shik a félicité le Conseil du remarquable niveau de coopération économique réalisé entre ses membres, mais a souligné que cette activité devait être développée.

69. L'initiative diplomatique prise au milieu de juillet 1971 par les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine en vue d'améliorer leurs relations a fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse coréenne. Le ministre des affaires étrangères Kim Yong Shik s'est fait le porte-parole du gouvernement le 19 juillet 1971 lorsqu'il a exprimé l'espoir que le rapprochement entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine contribuerait à réduire les tensions non seulement dans la péninsule de Corée mais aussi dans d'autres parties d'Asie.



## V. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REPUBLIQUE DE COREE

### A. Introduction<sup>7/</sup>

70. Au cours de la période considérée, quatrième année du deuxième plan quinquennal de développement économique de la République (1967-1971), l'économie a été marquée par une croissance soutenue, mais celle-ci a continué d'être accompagnée de certaines tensions dans quelques secteurs : un taux de développement ralenti dans l'agriculture, un déficit croissant du commerce extérieur et de la balance des biens et services, une hausse constante de l'indice des prix de gros et une dette extérieure en augmentation; des mesures de stabilisation destinées à ralentir le taux de croissance ont cependant été prises en vue de mieux équilibrer l'économie et de l'orienter vers la stabilité financière.

71. La tendance à une participation accrue de l'épargne interne à la formation de capital s'est poursuivie au cours de 1970; la contribution des ressources d'origine extérieure était en déclin, ce qui indiquait que la République dépendait de moins en moins de l'assistance étrangère pour la formation de capital.

72. Le troisième plan quinquennal de développement économique de la République (1972-1976), rendu public cette année, a pour objectif un taux de croissance annuel moyen de 8,6 p. 100, ainsi qu'un produit national brut (PNB) par habitant de 389 dollars pour 1976. Pour atteindre ces objectifs, on envisage un investissement annuel brut de 24,9 p. 100 qui permettrait d'atteindre, à la date limite prévue de 1976, un total de 3,5 milliards de dollars d'exportations et de 3,6 milliards d'importations et de mettre pratiquement fin au déficit constant du commerce extérieur.

### B. Taux de croissance

73. Selon la Banque de Corée, le PNB (exprimé en prix constants du marché de 1965) est passé de 1,306 milliards de wons en 1969 à 1,422 milliards de wons en 1970. Le taux de croissance, qui avait atteint le chiffre très élevé de 15,9 p. 100 en 1969, est tombé à 8,9 p. 100 en 1970. Les chiffres suivants indiquent la participation des différentes ressources monétaires à la formation de capital au cours de la période 1968-1970 :

	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>
	(En pourcentages)		
Epargne publique	27	30	26,1
Ressources d'origine extérieure	45	37	35,4
Epargne privée	28	33	38,5

<sup>7/</sup> Les chiffres cités dans ce chapitre sont fondés sur les publications de la Banque de Corée et de l'Office de planification économique.

74. Dans le cadre de la politique de stabilisation, à la différence des budgets précédents où l'accent était mis sur la croissance économique, le budget de l'exercice 1970 faisait une moins grande place aux investissements et aux prêts et consacrait une plus forte proportion des ressources du gouvernement central aux dépenses civiles et à la défense nationale; cette tendance se retrouve également dans le budget de 1971. Le budget de 1970 s'élevait à 441,3 milliards de wons et le budget qui était prévu pour 1971 à 524 milliards de wons, la répartition étant la suivante :

	<u>1970</u>	<u>1971</u>
	(En pourcentages)	
Dépenses générales	43,2	44,8
Défense	23,1	24,4
Investissements et prêts	33,7	30,7

75. Les efforts soutenus du gouvernement pour mettre fin à l'accroissement du taux des dépenses, ainsi que l'augmentation des recettes fiscales et autres, qui sont passées à 15,9 p. 100 du PNB en 1970 contre 15,3 p. 100 en 1969, se sont traduits à la fin de la période budgétaire de 1970 par un excédent total de 4,5 milliards de wons. Les recettes fiscales ont été augmentées grâce à des taux d'imposition accrus sur les produits de luxe et non essentiels ainsi que sur les matières premières d'origine étrangère; cependant, les taux d'imposition des salaires et traitements ont été réajustés de manière à réduire le fardeau imposé aux petits salariés.

### C. Tendances de la production

#### 1. Agriculture

76. L'agriculture a connu un taux de croissance annuel de 4,5 p. 100, ce qui devrait être considéré comme satisfaisant, compte tenu du taux d'accroissement moyen (1,9 p. 100) de la population totale depuis 1966. Toutefois, la production de céréales vivrières de 1970 a été inférieure à la récolte record de 1969 - en raison surtout de conditions atmosphériques défavorables. De ce fait, et du fait aussi que le taux de croissance trois fois plus élevé du PNB a permis une augmentation de la consommation alimentaire, la demande s'est maintenue à un niveau très supérieur à la production intérieure de céréales. La production de riz s'est élevée à 3 939 000 tonnes métriques et celle des céréales d'été à 2 352 000 tonnes métriques. Pour satisfaire la demande, le gouvernement a importé 770 000 tonnes métriques de riz et 1 178 000 tonnes métriques de blé. Les effets défavorables de la mauvaise récolte sont encore ressentis en 1971 et le gouvernement a déjà autorisé l'importation de 1 100 000 tonnes métriques de riz. La contribution de ce secteur au PNB a été de 25,8 p. 100 en 1970.

77. Le gouvernement a continué la mise en application de ses projets à petite et grande échelle d'irrigation et de prospection des eaux souterraines; à la fin de 1970, il a fait connaître son intention de réaliser le plus grand projet qu'il avait conçu pour aménager et mettre en valeur les quatre principaux bassins

fluviaux de la République. Le gouvernement a également intensifié ses programmes de remise en état des terres, de distribution d'engrais, de mécanisation et d'électrification des fermes, il a introduit de nouvelles variétés de riz à haut rendement, et il encourage le développement de l'élevage extensif. Parallèlement, et afin d'aider les fermiers, il a par deux fois, en 1970 et 1971, relevé le prix officiel d'achat du riz et de l'orge; cependant, la production alimentaire est restée insuffisante.

## 2. Pêche

78. Depuis 1962, la pêche connaît un taux moyen de croissance annuelle d'environ 8 p. 100. La production (876 000 tonnes métriques en 1970) a été stimulée par le remplacement progressif des bateaux sans moteur par des bateaux à moteur équipés pour la pêche côtière et la pêche au large et par l'achat et la construction de bateaux plus grands et mieux équipés pour la pêche en haute mer. L'accroissement a été possible également grâce à l'amélioration des circuits de commercialisation et des transports nationaux et à la construction d'installations de réfrigération. Toutefois, la pêche en haute mer se heurte encore à des problèmes de caractère international.

## 3. Industries manufacturières et extractives et secteur énergétique

79. L'industrie extractive en stagnation depuis 1966 a accru sa production en 1970, surtout grâce à l'accroissement de la production de charbon, de chaux et de sel; toutefois, sa contribution au PNB est tombée de 1,7 p. 100 en 1962 à 1,3 p. 100 en 1970.

80. L'industrie manufacturière a conservé sa position de pointe dans l'économie nationale, avec un taux de croissance presque égal au double de celui du PNB. On a continué de mettre l'accent sur l'expansion et le développement rapide de l'industrie lourde et de celle des produits chimiques, qu'il s'agisse d'installations nouvelles ou anciennes; néanmoins, les industries légères dépassaient encore l'industrie lourde et les industries chimiques et sont entrées pour les deux tiers dans le total de la production industrielle de la République. On a commencé à Pohang la construction d'une usine sidérurgique intégrée capable de produire annuellement un million de tonnes métriques d'acier brut.

81. Dans le domaine de l'énergie, on peut considérer que la République est tout à fait à même de satisfaire la demande croissante. Etant donné l'accroissement de la production de charbon et l'expansion des raffineries de pétrole et des centrales de production d'énergie, la capacité énergétique est passée en 1970 à 2 600 mégawatts. En mars 1971 a débuté à Tongnae la construction de la première centrale nucléaire, d'une capacité de 600 000 kilowatts, et celle de nouvelles centrales hydrauliques accompagnera la mise en valeur des principaux bassins fluviaux.

82. A la suite de l'achèvement de l'autoroute Séoul-Pusan l'année dernière, les camions ont assuré 60 p. 100 du total des transports de marchandises effectués en 1970 par route, chemin de fer et cabotage, ces derniers représentant 39 p. 100.

De nouvelles locomotives diesel et de nouveaux wagons de marchandises ont été acquis, et l'électrification de la ligne Séoul-Inchon ainsi que la construction d'un métro à Séoul ont commencé en avril 1971. Les travaux en vue de l'amélioration des principaux ports se sont poursuivis sur l'ensemble du territoire de la République de Corée.

#### D. Mesures de stabilisation

83. Les politiques fiscales et monétaires mises en oeuvre par la République en novembre 1969 en vue de restreindre la poussée inflationniste visaient également à ralentir le taux de croissance économique, qui était fort élevé. L'accroissement de la masse monétaire, fluctuante entre le premier et le second semestre de 1970 et entre le premier trimestre et avril 1971, n'a été que de 26 p. 100, contre 46 p. 100 en 1969; ceci représente près de trois fois le taux d'expansion du FNB et les chiffres ont été de 306,5 milliards de wons à la fin de 1970 et 300,1 milliards de wons à la fin de juin 1971, ce qui indique une légère baisse depuis décembre 1970. Le crédit interne, qui était de 908 milliards de wons à la fin de 1970, s'est accru de 32 p. 100, ce qui est inférieur au plafond de 40 p. 100 fixé pour 1970. En 1971, il a été prévu de ne pas accroître le crédit interne de plus de 25 p. 100 par rapport à 1970; au milieu de 1971, il s'élevait à 1 023,7 milliards de wons et pourrait atteindre 1 130 milliards de wons à la fin de l'année.

84. Les crédits à court terme et les prêts en monnaie étrangère destinés à produire des wons ou à financer les dépenses intérieures de contrepartie des projets stimulaient auparavant l'expansion inflationniste du crédit. Depuis la fin de 1969, le gouvernement exerce sur les prêts en monnaie étrangère un contrôle très strict et, au cours de 1970, un montant appréciable de crédits à court terme a été remboursé; l'incidence de ces deux facteurs sur l'expansion inflationniste du crédit s'est donc trouvée réduite.

85. De 1965 à juin 1971 inclusivement, le gouvernement est resté fidèle au système du taux de change flottant. La valeur du won était de 304,45 pour un dollar à la fin de 1969, à la suite d'une dépréciation mensuelle progressive équivalant à une moyenne annuelle d'environ 4 p. 100; ceci s'est poursuivi au cours de 1970 et du premier semestre de 1971, mais pas à un taux reflétant le taux annuel moyen de hausse que connaissait l'indice des prix de gros, à savoir environ 8 p. 100. A la fin de mai 1971, le taux de change était de 326,35 wons et le 28 juin 1971 le gouvernement a annoncé un nouveau taux de 371,60 wons pour un dollar.

#### E. Prix

86. Après des fluctuations mensuelles se traduisant par une augmentation moyenne de 1 p. 100, l'indice des prix de gros était monté de 9,1 p. 100 à la fin de 1970 et l'indice des prix à Séoul de 12,7 p. 100, contre 6,8 p. 100 et 10,1 p. 100 respectivement en 1969. Au cours du premier trimestre de 1971, le rythme a été lent, mais la poussée inflationniste qui a suivi les deux élections nationales organisées en avril et en mai l'a accéléré pendant le deuxième trimestre. A la fin du mois de juin, l'indice des prix de gros avait atteint 159,7 et l'indice des prix de consommation à Séoul 192,7, soit une augmentation de 4,7 p. 100 et de 4,1 p. 100

respectivement. D'après les indices des prix à la consommation pour toutes les zones urbaines et pour Séoul, les prix de certaines denrées telles que la viande, le poisson, les fruits et les boissons ainsi que ceux des services sociaux tels que le logement, les transports et l'enseignement ont plus que doublé depuis 1965. Il est probable que la poussée inflationniste des prix sera accélérée par la légère dévaluation du won par rapport au dollar effectuée en juin 1971, et qu'elle se répercutera également sur les prix de toutes les marchandises et matières premières importées. Il se peut que l'indice des prix pour 1971 accuse une augmentation dépassant les 9,1 p. 100 enregistrés en 1970.

#### F. Salaires et emploi

87. D'après les statistiques officielles, les salaires réels ont légèrement fléchi dans les industries extractives, mais ont augmenté dans l'industrie de transformation ainsi que dans l'agriculture. Depuis 1965, les salaires moyens ont plus que doublé dans les industries extractives et triplé dans l'industrie de transformation, et les salaires mensuels moyens ont atteint à la fin de 1970 18 690 wons et 16 230 wons respectivement. Dans le secteur agricole, les salaires journaliers moyens ont également triplé pendant la même période et ont atteint 486 wons à la fin de 1970.

88. Le taux de chômage est tombé de 7,2 p. 100 à 4,5 p. 100 entre 1965 et 1970, le taux de l'emploi a progressé de 0,3 p. 100 par rapport aux 95,2 p. 100 enregistrés en 1969. D'après le recensement organisé en octobre 1970, la République comptait une population économiquement active de 10 020 000 personnes dont 51 p. 100 étaient occupées dans le secteur agricole et 49 p. 100 dans les secteurs non agricoles, contre 59 p. 100 et 41 p. 100 en 1965, respectivement. Cette progression cumulative de 8 p. 100 enregistrée dans les secteurs non agricoles est imputable à un transfert de main-d'oeuvre agricole, provoqué et accéléré par le développement exceptionnel et des possibilités accrues d'emploi dans le secteur de transformation, le commerce de gros et de détail et les services. Outre les différences de salaire et de conditions de vie entre les zones rurales et les villes, cet exode rural s'explique également en grande partie par la disparité constatée dans l'accroissement de l'emploi : 1,5 p. 100 pour l'agriculture et 6 p. 100 pour le secteur non agricole. Depuis 1960, la population de la République a augmenté de 7,8 p. 100, celle de Séoul de 45,6 p. 100 et celle de Pusan de 31,5 p. 100.

#### G. Commerce extérieur

89. D'après les statistiques douanières, les exportations de marchandises de la République ont augmenté 15 fois entre 1962 et 1970, passant de 54,8 millions de dollars en 1962 à 622,5 millions de dollars en 1969 et à 835,2 millions en 1970. Pendant la même période, la République, producteur et exportateur de produits de base au départ, est devenue producteur et exportateur de biens manufacturés. En 1962, les produits de base constituaient 80 p. 100 de ses exportations totales de marchandises, alors qu'en 1970 77 p. 100 appartenaient à la catégorie des biens manufacturés. Simultanément, on a fait de gros efforts pour ouvrir de nouveaux débouchés à l'exportation et pour diversifier la production. Cependant,

les résultats n'ont pas été satisfaisants : le Japon et les Etats-Unis - les deux pays qui, à l'origine, étaient les principaux importateurs de produits en provenance de la République - continuent d'occuper cette position et la production de biens d'exportation se limite à un nombre d'articles relativement restreint. En 1962 et 1970, le Japon a absorbé 42 et 28 p. 100 respectivement des exportations totales, et les Etats-Unis 23 p. 100 en 1962 et 47 p. 100 en 1970. Le Japon a importé principalement des produits de base tels que les produits alimentaires et les minéraux et les Etats-Unis surtout des biens manufacturés : contreplaqué, bois de placage, vêtements, perruques, chaussures, appareillage électrique et textiles.

90. Les importations de marchandises ont augmenté quatre fois et demie entre 1962 et 1969, passant de 421,8 millions de dollars en 1962 à 1 823,6 millions de dollars en 1969 pour atteindre 1 984 millions de dollars en 1970. Cette progression résulte surtout du besoin continu d'importer des produits de base et des matières premières de l'étranger afin d'alimenter et de développer les industries permettant de remplacer les importations et les industries d'exportation de la République. Cependant, le taux d'augmentation des importations est tombé de 47 p. 100 en 1968 à 24,7 p. 100 en 1969 et à 8,7 p. 100 en 1970. En 1970, le Japon a fourni 40,7 p. 100 des importations de marchandises et les Etats-Unis 29,4 p. 100. En 1970, les principaux articles importés étaient les suivants : produits alimentaires (céréales surtout), matières premières industrielles (pétrole brut, bois d'oeuvre, pâte à papier, laine et coton bruts et fibres synthétiques, produits chimiques et matières plastiques), machines et matériel de transport.

#### H. Ressources extérieures

91. En 1970, les dons publics étrangers à la République de Corée sont tombés d'une moyenne annuelle qui se situait à 130 millions de dollars depuis 1965 à environ 110 millions de dollars.

92. En 1970, les entrées totales de capitaux étrangers se sont chiffrées à 580 millions de dollars contre 902 millions de dollars en 1969. Cette chute spectaculaire peut être attribuée à la décision du gouvernement de freiner la progression des emprunts à l'étranger et aux mesures prises depuis la fin de 1969 pour appliquer la nouvelle politique de restrictions. On a fixé pour les emprunts commerciaux négociés en 1970 un plafond de 375 millions de dollars. Les entrées totales de capitaux étrangers se décomposent comme suit : emprunts publics - 159 millions de dollars (27,4 p. 100); emprunts commerciaux - 335 millions de dollars (57,7 p. 100) et investissements étrangers - 85 millions de dollars (14,6 p. 100).

93. Les emprunts publics étaient fournis par des gouvernements étrangers (Etats-Unis, Japon et République fédérale d'Allemagne) et par des institutions financières internationales (la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale pour le développement et la Banque asiatique de développement). Ils ont porté surtout sur des équipements d'infrastructure et sur l'industrie de transformation, une faible partie (1,6 p. 100) allant à l'agriculture. Les emprunts commerciaux ont été accordés et garantis pour la plupart par des banques commerciales des Etats-Unis, du Japon, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France et de l'Italie. Ils ont été absorbés par l'industrie de transformation, l'électricité et les transports.

94. Depuis 1962, le Gouvernement de la République de Corée a pris un grand nombre de mesures de promotion visant à attirer des investissements étrangers soit directement, soit en association avec des capitaux nationaux. Les capitaux étrangers investis ont progressé chaque année et ont atteint fin mai 1971 un total de 243 millions de dollars, dont 57 p. 100 provenaient des Etats-Unis et 30 p. 100 du Japon. En 1970, le gouvernement a établi une zone franche industrielle à Masan et y offre des stimulants propres à attirer des investisseurs étrangers plus nombreux.

95. Les réserves brutes en or et en devises ont constamment augmenté entre 1965 et le troisième trimestre de 1970 et ont atteint 597 millions de dollars en octobre 1970. Au dernier trimestre de cette année, les pressions dues aux emprunts importants négociés en 1968 et en 1969 ont diminué et le niveau des réserves a baissé. Cette diminution s'est poursuivie durant le premier semestre de l'année en cours et, à la fin du mois de juin 1971, les réserves en or et en devises se maintenaient à 551,4 millions de dollars.

96. D'après les statistiques officielles rassemblées par l'Office de planification économique, les emprunts contractés à l'étranger par la République depuis 1962 représentaient à la fin du mois de mai 1971 un montant total de 2 138 millions de dollars, dont 318 millions ont été remboursés, ce qui laissait une dette de 1 820 millions de dollars, non compris les crédits à court terme et les crédits commerciaux remboursables en moins de trois ans. Le remboursement de cette importante dette étrangère constitue une charge onéreuse et a absorbé environ 10 p. 100 des recettes des exportations de biens pendant les deux dernières années. D'après des estimations faites par des experts indépendants, les remboursements à effectuer seront en moyenne de 250 millions de dollars par an pendant les cinq années à venir.

97. Le Gouvernement de la République de Corée semble être très conscient de cette situation et a déjà pris diverses mesures visant à limiter toute augmentation non justifiée de la dette étrangère. Cependant, l'exécution du troisième plan quinquennal de développement économique nécessitera des apports extérieurs estimés à trois milliards de dollars. Pour atteindre les objectifs de ce plan, le Gouvernement de la République de Corée sera peut-être appelé à maintenir une dette extérieure qui ne dépassera cependant pas sa capacité de remboursement.

## VI. CONCLUSIONS

98. Au cours de la période examinée, il y a un regain d'intérêt pour la question de l'unification, mais aucun progrès réel n'a été accompli. La Commission, qui a été informée des vues et opinions exprimées sur la question dans la République de Corée, n'a pas eu la possibilité d'en discuter avec les représentants de la République populaire démocratique de Corée, étant donné que celle-ci continue à refuser d'admettre et de reconnaître l'autorité et la compétence de l'Organisation des Nations Unies dans la question de l'unification.

99. Néanmoins, la Commission est convaincue qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre, il est possible d'accomplir certains progrès et elle demeure disponible pour fournir ses conseils et son assistance en vue d'instaurer des conditions susceptibles de conduire à l'unification de ce pays divisé, unification qui est l'objectif manifeste de tous les Coréens.

100. La Commission a noté avec satisfaction un certain ralentissement des actes de provocation de la République populaire démocratique de Corée contre la République de Corée, bien que des actes isolés d'infiltration et de subversion continuent d'être une source de préoccupation. Néanmoins, la Commission demeure consciente des dangers inhérents à la situation et renouvelle son appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de toute activité susceptible d'accroître les tensions dans la région. En particulier, la Commission ne peut que louer les efforts accomplis pour réduire les tensions dans la zone démilitarisée et exprimer l'espoir que les propositions formulées en vue de permettre que ladite zone soit utilisée à des fins pacifiques et productives seront examinées avec le plus grand soin.

101. La Commission rend hommage au Gouvernement de la République de Corée pour la manière généralement pacifique et démocratique dont se sont déroulées les élections à la Présidence et à l'Assemblée nationale ainsi que pour la liberté qu'ont eue tous les partis d'exprimer leurs différents points de vue sur les questions importantes auxquelles la République est confrontée.

\*

\* \*

Le présent rapport est soumis au Secrétaire général conformément au paragraphe 5 de la résolution 2668 (XXV) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1970.



La Commission tient à souligner combien elle apprécie le soutien logistique fourni par le Commandement des Nations Unies ainsi que la collaboration et l'assistance accordées par le Gouvernement de la République de Corée.

La Commission tient également à exprimer sa gratitude pour les services que le Secrétariat lui a fournis.

FAIT au siège de la Commission, a Séoul (République de Corée), le 5 août 1971.

(Signé) Allan H. LOOMES	Australie Pakistan <sup>8/</sup>
Iwan VERKADE	Pays-Bas
Benjamin T. TIROMA	Philippines
Chote KLONGVICHA	Thaïlande
Bülend N. KESTELLI	Turquie

Le secrétaire principal,

Zouheir KUZEARI

---

<sup>8/</sup> Voir par. 5 du présent rapport.



ANNEXES

## RESULTATS DEFINITIFS DE

(27 avril

(Source : Commission

SUFFRAGES

Circonscription	Electeurs	Suffrages exprimés	Park Chung Hee DRP	Kim Dae Jung NDP	Park Ki Chul DNP	Lee Chong Yun LDP
Ville de Séoul	2 900 024 (8 672)*	2 066 406 (7 920)	305 772	1 193 018	4 811	1 426
Ville de Pusan	944 372 (2 451)	708 529 (2 375)	385 999	302 452	2 518	583
Kyunggi Do	1 796 979 (5 066)	1 457 087 (4 376)	687 985	696 532	6 547	2 995
Kangwon Do	1 012 794 (2 894)	875 340 (2 361)	502,722	325 556	2 985	1 390
Chungchong Pukdo	677 584 (1 803)	574 579 (1 739)	312 744	222 106	2 662	1 154
Chungchong Namdo	1 370 493 (3 455)	1 039 283 (3 420)	556 632	461 978	5 285	2 322
Cholla Pukdo	1 139 066 (3 530)	911 214 (3 495)	303 850	535 519	3 167	1 646
Cholla Namdo	1 872 518 (5 255)	1 496 413 (5 210)	479 737	874 974	4 362	2 122
Kyungsang Pukdo	2 147 658 (6 302)	1 833 063 (6 230)	1 333 051	411 116	6 438	2 374
Kyungsang Namdo	1 513 619 (4 662)	1 258 900 (4 599)	891 119	310 595	4 580	1 634
Cheju Do	176 629 (430)	147 010 (429)	73 217	57 004	398	177
TOTAL	15 552 236 (44 543)	12 417 324 (43 204)	6 342 828	5 395 900	43 753	17 823

\* Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de votes par correspondance.

Abréviations : DRP - Parti républicain démocratique; NDP - Nouveau parti démocrate;

## L' ELECTION PRESIDENTIELLE

1971)

électorale centrale)

VALIDES

Chin Bok Ki JP	Total	Bulletins nuls	Abstentions	Taux de parti- cipation élec- torale	Pourcentage de suffrages valides
6 881	2 016 908	49 498	833 618	71,2	97,6
1 974	693 526	15 003	236 343	74,9	97,9
13 770	1 407 879	49 208	339 892	81,1	96,6
7 326	839 979	35 361	137 454	86,4	96,0
6 989	545 655	28 924	103 005	84,7	94,9
14 411	1 040 628	48 655	281 210	79,5	95,5
21 162	870 344	40 870	227 852	80,0	95,5
31 986	1 393 181	103 232	376 105	79,9	93,1
9 838	1 762 817	70 246	314 595	85,4	96,2
6 793	1 214 721	44 179	254 719	83,2	96,5
1 784	137 580	9 430	29 619	83,2	93,6
<u>122 914</u>	<u>11 923 218</u>	<u>494 606</u>	<u>3 134 412</u>	<u>79,8</u>	<u>96,0</u>

DNP - Parti démocrate nationaliste; LDP - Parti démocrate libéral; JP - Parti de la justice.

(25 mai

(Source : Commission

Circonscription districts	Nombre de Electeurs	Suffrages exprimés	DRP	NDP	DNP
Ville de Séoul	19 3 022 490 (77 677)*	1 789 137 (74 232)	698 748	1 037 464	12 216
Ville de Pusan	8 950 033 (27 572)	684 522 (26 411)	275 714	379 497	12 731
Kyunggi Do	16 1 697 587 (52 193)	1 229 069 (50 339)	608 693	489 011	48 143
Kangwon Do	9 370 649 (25 609)	684 683 (24 826)	357 709	238 296	51 326
Chungchong Pukdo	8 697 209 (22 263)	559 235 (21 448)	278 914	206 043	43 606
Chungchong Namdo	15 1 389 017 (45 224)	1 039 784 (43 417)	543 015	393 990	49 753
Cholla Pukdo	12 1 170 054 (42 618)	898 088 (41 186)	404 020	435 825	5 441
Cholla Namdo	22 1 911 446 (64 034)	1 465 709 (59 553)	755 786	595 988	38 227
Kyungsang Pukdo	24 2 182 666 (72 994)	1 718 701 (69 962)	348 340	649 690	138 074
Kyungsang Namdo	18 1 537 640 (53 198)	1 213 958 (51 175)	605 612	496 063	51 568
Cheju Do	2 181 462 (6 133)	142 316 (5 478)	83 530	47 133	3 122
<b>TOTAL</b>	<b>153</b> 15 610 258 (489 415)	<b>11 430 202</b> (463 027)	<b>5 460 581</b>	<b>4 969 050</b>	<b>454 257</b>

Pourcentage des suffrages obtenus par chacun des partis :

48,77                      44,38                      4,06

\* Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de votes par correspondance.

Abréviations : DRP - Parti républicain démocrate; NDP - Nouveau parti démocrate; DNP - USP - Parti socialiste unifié.

## TIONS A L'ASSEMBLEE NATIONALE

1971)

électorale centrale)

PM	PP	USP	Total	Bulletins nuls	Abstentions	Taux de participation électorale
3 948	7 199	5 362	1 764 937	24 200	1 233 353	59,2
3 137	2 866	1 475	675 470	9 052	265 516	72,1
6 021	44 314	9 851	1 206 033	23 036	468 518	72,4
4 185	7 914	10 993	670 423	14 260	185 966	78,6
4 920	7 403	6 396	547 282	11 953	137 974	80,2
7 538	11 688	11 486	1 017 470	22 314	349 233	74,9
3 132	14 336	11 171	973 925	24 163	271 966	76,8
5 603	16 223	14 773	1 426 600	39 109	445 737	76,7
15 135	16 354	15 827	1 683 920	34 781	463 965	78,7
5 022	25 314	8 227	1 191 306	27 152	313 682	79,3
718	1 666	1 837	133 056	4 260	39 146	73,4
<u>59 359</u>	<u>155 277</u>	<u>97 398</u>	<u>11 195 922</u>	<u>234 230</u>	<u>4 180 056</u>	<u>73,3</u>
0,53	1,39	0,87	100			

Parti démocrate nationaliste; PM - Parti des masses; PP - Parti populaire;

---

#### **HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS**

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### **COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### **КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ**

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### **COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS**

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---